



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

**RAPPORT N° 32 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE
D'ACTIVITE SAICA 2020**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Le 31 janvier 2017, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) et l'Etablissement public foncier local (EPFL) signaient une convention de portage d'une durée de 8 ans pour l'acquisition du site Saica et la démolition du bâti. Cette convention prévoyait l'achat du bien par l'EPFL en 2017 et des versements d'avances de trésorerie en 2019 et de 2021 à 2025 année de rachat par la CCLO ou son/ses substitués.

En 2019, cette avance de trésorerie correspondait à 10 % du montant total prévisionnel HT du prix de revente. Or, lors de la préparation budgétaire 2019, en septembre 2018, la totalité des montants qui allaient être payés pour la démolition n'était pas connue et le montant prévisionnel de l'avance de trésorerie 2019 a donc été sous-évalué (150 000 €).

En accord avec la trésorerie, il a été décidé de créer un budget annexe pour la gestion de cette opération, il était donc préférable d'attendre la création de ce budget pour inscrire les 124 574 € manquants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de voter** la décision modificative numéro 1 au budget annexe de la zone d'activité SAÏCA détaillée dans le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des dépenses	- 124 574,00	- 124 574,00
011 - Charges à caractère général	- 124 574,00	- 124 574,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des dépenses	124 574,00	124 574,00
27- Autres immobilisations financières	124 574,00	124 574,00

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020